

COMMUNE DE FRONCLES

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2021

Le cinq mars deux mille vingt et un, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 18 h 30, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents :

M. Patrice VOIRIN, Mmes Annick CATTANI, Pascale DA SILVA, Céline DELALAIN, Jessica REINE, Chantal VAUTHIERS, MM. Maurice ANDRIOT, Romain CAMINADE, René GUERDER, Serge HENRY, Pascal JACQUIER, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Alexandre SAUVAGE, Alexandre ZIMMERMANN

Excusées ayant donné procuration :

Mme Isabelle PELTIER à M. Patrice VOIRIN, Mme Estelle PIERRE à M. Luc NOIROT, Mme Joséphine JAUVAIN à Mme Jessica REINE

Excusée :

Mme Céline AMAR

Secrétaire : Mme Annick CATTANI

RÉSUMÉ

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

1) Conventions

❖ Convention de mise à disposition de personnel

Il est proposé à l'Assemblée une convention de renouvellement de mise à disposition du personnel de l'Agglomération de Chaumont à la Commune de Froncles pour une période de 3 années.

L'Agglomération de Chaumont s'engage à mettre à disposition Monsieur Charles GULLAUD, Ingénieur, pour assurer des missions de conseils techniques.

Au vu d'un état trimestriel, la commune remboursera à l'Agglomération la rémunération et les charges patronales afférentes selon le nombre d'heures réelles d'intervention de Monsieur GULLAUD.

La mise à disposition de l'agent prendra fin automatiquement au 31/12/2023 ou par anticipation, avant le terme, à la demande de l'intéressé, de la collectivité d'accueil ou de la collectivité d'origine, avec un délai de préavis fixé d'un mois.

❖ Convention d'entretien de la gare SNCF

Au cours d'une réunion, les services de la SNCF ont demandé à la commune d'effectuer l'entretien de la Halte de Froncles, de réaliser la taille des espaces verts afin de garantir la propreté de la gare de Froncles.

Ces travaux estimés à 52 heures par an seront ainsi réalisés par les agents techniques de la commune en contrepartie du remboursement des charges de personnel par la SNCF Gares et Connexions.

La commune s'engage également à signaler d'éventuelles dégradations ou autres problèmes relatifs à cet espace en gare de Froncles.

Le Maire souligne qu'une gare dans une commune est une vitrine et qu'il est impératif qu'elle soit entretenue.

Il est précisé qu'au cours de l'exécution des opérations, les agents communaux devront observer les règles de sécurité applicables aux voyageurs et respecter le plan de prévention fourni par la SNCF.

Une convention entre la commune de Froncles et la SNCF Gares et Connexions est proposée à l'assemblée pour une durée d'un an qui sera renouvelée par tacite reconduction. Les parties pourront y mettre fin sous réserve de notifier la décision au moins 3 mois avant la date d'échéance.

❖ Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Suite à une demande de Monsieur Patrice NEMARD d'occuper un terrain en friche sis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, appartenant à la commune, il est proposé une convention de mise à disposition d'une parcelle communale de 456 m² cadastrée AD 59 pour permettre à M. NEMARD de réaliser un potager. Il est proposé à l'assemblée de fixer un montant pour cette occupation de 15 euros annuels.

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité et autorisent le Maire à signer les conventions citées ci-dessus.

2) Vente de terrain

La commune a reçu une proposition d'achat d'une partie de la parcelle située rue du 1^{er} mai cadastrée ZD 223. Un géomètre a été missionné divisant la parcelle ZD 223 pour en détacher un lot de 685 m².

M. René GUERDER souhaite acheter ce terrain de 685 m² situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour la construction et l'exploitation d'une station de lavage de voitures.

Le terrain d'une superficie de 685 m² est cadastré ZD 226 et permettra d'accueillir cette nouvelle infrastructure.

Le prix de vente d'une parcelle viabilisée dans ce secteur est fixé à 20 € le m² soit un prix de vente de 13 700 € pour 685 m².

Les frais de vente par acte notarié seront supportés par l'acquéreur.

M. le Maire précise que c'est un nouveau service qui n'existe pas sur la commune et qui viendra compléter l'offre commerciale dans ce secteur avec les boulangeries, la pharmacie, le café des sports et l'institut de beauté.

M. René GUERDER, personnellement intéressé par le sujet à l'ordre du jour, ne prend pas part au vote. Les conseillers municipaux décident d'approuver le principe de la vente de ce terrain selon les modalités et les conditions tarifaires exposées, et d'autoriser le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tout document s'y rapportant.

3) Actualisation des frais de chauffage

Le Conseil Municipal décide de valider la régularisation des frais de chauffage des logements communaux de l'année 2020 et l'actualisation des provisions mensuelles sur les charges de chauffage au titre de l'année 2021 comme proposé sur le tableau ci-joint.

4) Ouverture de crédits par anticipation

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : **596 352 €**

Dans le cadre de la continuité du service public, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissements pour l'exercice 2021 des crédits suivants :

Chapitre	Article	Libellé	Objet	Montant
21	2158	Autres installations	Création d'un arrosage automatique de massifs	4 932,00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2021.

M. le Maire précise que cette installation avec une programmation de l'arrosage des massifs permettra des économies d'eau et un gain de temps pour les agents communaux sur cette tâche.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée qu'un travail avec l'Agglomération de Chaumont est mené sur la mise en place d'une chaufferie biomasse qui alimenterait les écoles afin d'inscrire la commune dans un programme de rénovation énergétique.

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire fait part des ventes survenues sur la commune pour lesquelles il n'y a pas eu exercice du droit de préemption urbain.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un centre de vaccination éphémère est mis en œuvre au cabinet médical avec un protocole sanitaire et que si une montée en puissance de la vaccination est constatée, un centre de vaccination est prêt à la salle exposition du Centre Socioculturel.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19 h 05.

Le Maire,

Patrice VOIRIN